



Agents autorisés
Membres du conseil d'administration de la FPPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec

8 FÉVRIER 2010

PRIX MINIMUM DE LA POMME (TARDIVE) DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2009

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tenu le **8 février 2010**, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec de conserver le statu quo sur les prix et la mise en place de l'annexe H pour les variétés **McIntosh** et **Spartan AC** en sac.

Les prix sont pour la vente en minot de 42 livres

Date	Sunrise Paulared et Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala	Honeycrisp
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$		
À compter du début de l'écoulement						S : 11,50 \$ C : 15,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : 30 \$ *** C : 34 \$ ***
À compter de l'ouverture des chambres AC		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						
*** Nouvelles spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none"> • calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac (pommes de plus petit calibre pour les sacs) • Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire • Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit 							
Promotions ciblées et opportunité d'affaires							
À compter du 25 novembre au 16 janvier 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes réfrigérées en sac seulement pour les variétés McIntosh, Spartan, Empire annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						
À compter du 17 janvier au 18 février 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						
À compter du 19 février au 17 mars 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						

C : cellule S : sac

Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés **McIntosh** et **Spartan AC** sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et par variété ciblée pour les mois de janvier, février et mars.

Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver **la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **MCINTOSH, SPARTAN ET EMPIRE, réfrigérée ou AC en sac, selon la date de la promotion ciblée**. Donc, il y a possibilité de 5 annexes « H » étant donné les prix différents de la pomme AC et ceux des pommes réfrigérées pour chacune des variétés concernées. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Spartan vendues à prix régulier, en promotion ciblée et en opportunité d'affaires (exportation) selon leur destination.

Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées** lors de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **8 mars 2010, à 13h15 par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes A.C. et du maintien des annexes.

Décision du **27 JANVIER 2010** du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS OPALESCENT *
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 16 décembre 2009	Tardives 0,0525 \$ la livre ou 2,20 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 1 ^{er} février 2010	Tardives 0,055 \$ la livre ou 2,31 \$ le minot de 42 livres		

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} février 2010(en minots de 42 livres)

Variétés			2009-2010	2008-2009	2007-2008
McIntosh	Frais	Réfr.	5 850	5 013	16 188
		AC	650 446	646 548	715 020
	Transf.	Réfr.	179 832	98 062	17 090
		AC	442 399	549 614	555 659
Cortland	Frais	Réfr.	1 097	3 074	9 525
		AC	142 196	163 962	169 589
	Transf.	Réfr.	11 398	9 744	8 753
		AC	36 510	25 360	22 301
Lobo	Frais	Réfr.	558	0	1 271
		AC	1 184	201	450
	Transf.	Réfr.	1 169	0	12 014
		AC	1 692	9 773	0
Empire	Frais	Réfr.	4 270	72	8 700
		AC	76 860	89 072	81 403
	Transf.	Réfr.	25 771	3 320	2 743
		AC	9 953	17 043	3 135
Spartan	Frais	Réfr.	1 070	54	4 554
		AC	169 462	184 562	179 065
	Transf.	Réfr.	11 302	6 768	2 201
		AC	31 519	18 452	20 969
Autres	Frais	Réfr.	480	698	1 274
		AC	12 056	7 929	35 329
	Transf.	Réfr.	66 319	47 378	66 974
		AC	237 177	176 508	198 509
Total	Frais	Réfr.	13 325	8 911	41 512
		AC	1 052 204	1 092 274	1 180 856
	Transf.	Réfr.	295 791	165 272	109 775
		AC	759 250	796 750	800 573

Le total des pommes entreposées au Québec inclut les pommes en provenance de d'autres provinces source: Infohort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN JANVIER			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2010	281 870	2005	254 712
2009	239 293	2004	198 350
2008	309 216	2003	218 122
2007	206 494	2002	254 795
2006	195 668	2001	278 867

Source: Infohort

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec